



Congés payés cumulable pendant un arrêt maladie

Par Moi62114

Bonjour j ai été en arrêt maladie depuis 02/01/2022 pour avc j ai été reconnu invalide catégorie 2 et reconnu inapte pour tout poste dans la société mon employeur me licencier et il es d accord pour me payer les congés payés cumulable pendant mon arrêt maladie comment font il être payé
Merci

Par Isadore

Bonjour,

L'employeur est tenu de payer les congés que le salarié n'a pas pu prendre. La loi ne lui demande pas tellement son avis.

Ils seront payés en même temps que le reste des sommes que vous doit l'employeur. Le détail sera inscrit sur le solde de tout compte.